

Directive «Construire à proximité de conduites de chauffage à distance»

Objet et champ d'application

Cette fiche technique vise à garantir la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et un approvisionnement en chaleur ininterrompu.

Elle régit tous les travaux de terrassement et les planifications dans la zone d'influence de l'infrastructure de chauffage à distance de Müve Bienne-Seeland SA.

Champ d'application:

- Chantiers dans les espaces publics et privés.
- Tracés, raccordements domestiques et ouvrages de puits.
- S'applique aux maîtres d'ouvrage, concepteurs, entrepreneurs et machinistes.

Bases juridiques (Suisse)

Tous les travaux doivent être réalisés dans le respect de la législation et des normes suisses en vigueur.

Non exhaustif:

- Art. 58 et 59 CO: responsabilité du propriétaire de l'ouvrage et obligations de diligence
- SIA 118: Conditions générales pour les travaux de construction
- SUVA: Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
- VSS: Association suisse des professionnels de la route et des transports
- VSA: Association suisse des professionnels de la protection des eaux

Définition du terme et zones protégées

Pour éviter tout dommage, la zone autour de la conduite est divisée en trois zones:

Zone	Domaine	Définition
Zone danger	0.0 - 0.5 m	Zone de protection absolue. Seuls les travaux manuels/les camions aspirateur sont autorisés.
Zone sécurité	0.5 - 1.0 m	Excavation mécanique prudente possible à l'aide d'une excavatrice, sous surveillance constante.
Zone planification	1.0 - 2.0 m	Zone dans laquelle les travaux de construction doivent impérativement être coordonnés avec Müve Bienne-Seeland SA.
Zone libre	à 1 m	Excavation mécanique normale possible.

Planification et préparation de la construction

Renseignements sur les lignes

Avant d'entreprendre des travaux de terrassement dans des zones où se trouvent des conduites de chauffage à distance (même pour des petits projets), il faut demander les informations actuelles sur le tracé des conduites à la société Müve Bienne-Seeland SA.

- Les bases relatives aux conduites industrielles ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- En cas de points de contact prévus avec des conduites de chauffage à distance, l'emplacement des conduites doit être vérifié sur place par des sondages (à la main/à l'aide d'une drague suceuse, voir zone de protection).
- Les conduites doivent être tracées et dessinées par un géomètre officiel.

Instruction

Le contremaître, le chef d'équipe ou le chef de chantier est tenu d'informer tous les ouvriers concernés de l'emplacement exact et des dangers liés aux conduites de chauffage à distance (températures élevées, pression).

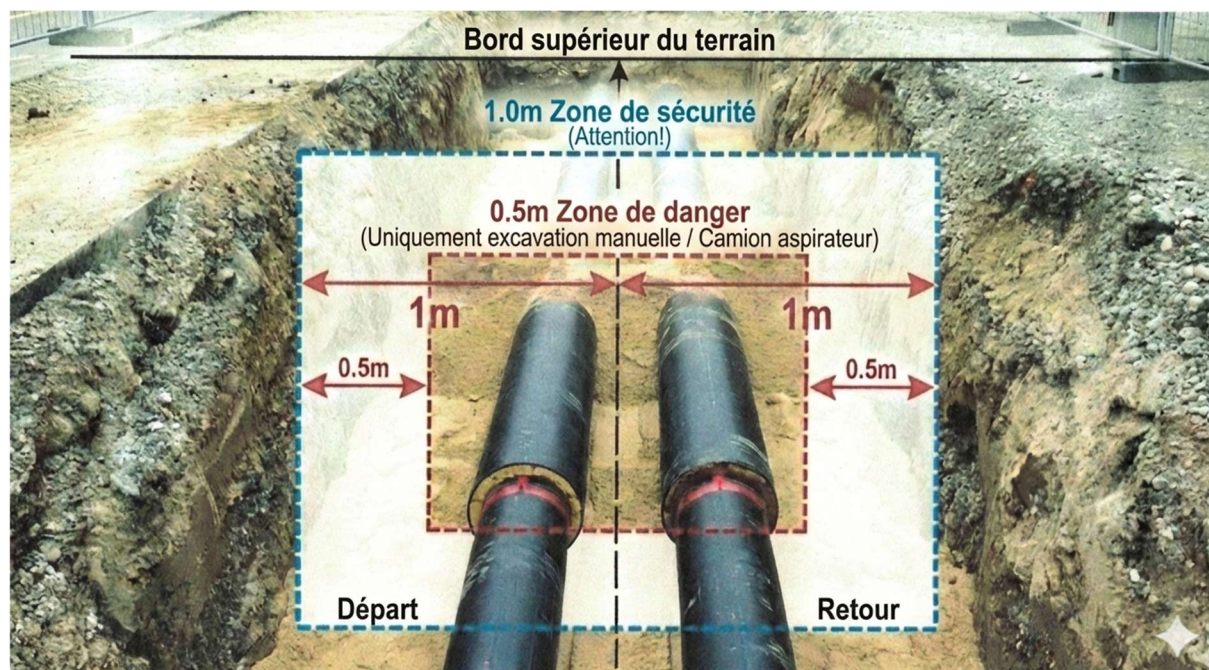
Les données techniques sont disponibles dans la dernière version du CTR de Müve Bienne-Seeland SA.

[www.mueve.ch/Chauffage à distance/Conditions techniques de raccordement \(CTR\)](http://www.mueve.ch/Chauffage%20à%20distance/Conditions%20techniques%20de%20raccordement%20(CTR))

Conception technique et mesures de protection

Travaux de terrassement

Visualisation de la section transversale de la tranchée:



- Travaux manuels/camion aspirateur: aucune excavatrice ni aucun marteau-piqueur ne doivent être utilisés dans un rayon de 50 cm autour du bord extérieur du tuyau.
- Sécurisation: les câbles exposés doivent être sécurisés contre le fléchissement, le déplacement et les dommages mécaniques (sous-pression/suspension).
- Protection thermique: les conduites de chauffage à distance sont chaudes. L'isolation ne doit pas être endommagée.

Compactage et remblayage

- Utilisation de matériaux de remblayage certifiés conformément aux spécifications de Müve Bienne-Seeland SA.
Pas de compactage mécanique intense dans la zone dangereuse de 0,5 m (voir croquis).

Comportement en cas de dommages ou d'irrégularités

Si, malgré les mesures de précaution, un contact ou un dommage (même uniquement au niveau de l'isolation) survient:

- Cesser immédiatement le travail.
- Évacuer la zone dangereuse (attention: risque de fuite d'eau chaude/vapeur). Informer immédiatement Müve Bienne-Seeland SA.
Numéro d'urgence Müve Bienne-Seeland SA: 032 366 50 70/ 032 366 50 71
Ne pas combler le dommage de votre propre initiative.

Rôles et responsabilités

- Entrepreneur/maître d'ouvrage: responsable du respect de toutes les directives mentionnées dans la présente fiche technique, ainsi que de la garantie de l'intégrité de la conduite pendant la phase de construction.
- Müve Bienne-Seeland SA: fournit des informations, procède aux réceptions techniques et accompagne/organise les travaux de réparation en cas de sinistre.

Liste de contrôle pour le chantier avant le début des travaux

- Le cadastre actuel des conduites est disponible sur place.
- Le tracé des conduites est marqué sur le terrain (peinture en spray/piquets).
- Les exécutants ont reçu des instructions concernant la zone d'excavation manuelle/d'aspiration.
- Le numéro d'urgence est disponible au bureau du chantier/dans le véhicule.

Entrée en vigueur

La présente fiche technique «Construction à proximité de conduites de chauffage à distance» entre en vigueur le 22 janvier 2026 et remplace toutes les fiches techniques précédentes relatives à la «Construction à proximité de conduites de chauffage à distance» de Müve Bienne-Seeland SA.